LESBRÈVES CPAS Tournai: 3,4 millions détournés

n juin 2015, la directrice financière du CPAS de Tournai mettait fin à ses jours après avoir été suspendue de ses fonctions. Elle était soupconnée d'une fraude massive à son profit. Un an après, on connaît le montant du préjudice : en quinze ans, quelque 3,4 millions d'euros ont été détournés au préjudice du CPAS. Le modus operandi n'est pas encore dévoilé, l'enquête devant être close pour fin 2016. Cette fraude est probablement à l'origine de la situation financière catastrophique du CPAS de Tournai qui a dû se séparer d'une cinquantaine de personnes l'an dernier. (S.Dx)

BRUXELLES

Yvan Mayeur soutient Pierre Vandersmissen...

Le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Yvan Maveur, a recu jeudi, le commissaire divisionnaire Pierre Vandersmissen, violemment frappé à la tête lors de la manifestation nationale de mardi. Le bourgmestre de Bruxelles lui a témoigné tout son soutien et souhaité une prompte revalidation.

... dont l'agresseur a été exclu de la FGTB

Son agresseur est un membre de la FGTB, a indiqué le syndicat socialiste jeudi. Un comportement violent est incompatible avec ses statuts fédéraux, l'intéressé ne pourra donc plus être membre de la FGTB, affirme l'organisation. (b)

PRISONS

Protocole d'accord rejeté

Le personnel de la prison de Dinant a rejeté à l'unanimité jeudi le protocole d'accord conclu mercredi avec le ministre de la Justice. Plus tôt, le personnel de la prison d'Andenne avait également rejeté le protocole d'accord. A Saint-Gilles, un nouveau vote sera organisé lundi en raison d'un nombre insuffisant de membres du personnel lors d'un premier vote, négatif, hier. (b)

Le service à la communauté fait hurler les acteurs de terrain

CPAS Lier un revenu d'intégration au travail d'intérêt général : le malaise



Les candidats au statut de réfugié vont bénéficier du RIS. Le service à la communauté est un des leviers de leur réinsertion. © ROGER MILUTIN

- La polémique enfle à trois mois de l'entrée en vigueur du projet gouvernemental.
- Assistants sociaux et responsables de CPAS
- évoquent le scénario du pire.
- ► Le ministre réplique.

projets individualisés d'intégration sociale (PPIS, lire ci-contre) seront obligatoires pour tous les nouveaux ayants droit à l'aide sociale. La mise en place d'un service communautaire, comme outil d'activation sociale, fait hurler les acteurs de terrain qui n'hésitent pas à qualifier le projet gouvernemental d'« acharnement contre les personnes les plus fragilisées

ès le 1^{er} septembre, les *de notre société »*. Nombre d'entre eux s'inquiètent face à l'extension décidée des PIIS, en craignant que certains CPAS ne l'utilisent comme moyen de pression sur les bénéficiaires du RIS.

Le réseau wallon de lutte contre la pauvreté a organisé le 25 avril dernier, avec d'autres organisations et les syndicats, une manifestation pour s'opposer à la mesure, dénonçant le risque de « pratiques arbitraires et discrétionnaires » dans le chef de certains CPAS.

La Fédération wallonne des assistants sociaux (la FéWASC) a aussi sonné le tocsin en estimant que cette décision « transforme le PIIS en instrument de précarisation et d'exclusion du "dernier filet" de notre système social qu'est, bien que de moins en moins, le CPAS. » Pour la Fé-WASC, le gouvernement a choisi

tion. Vous les comprenez?

Je veux les rassurer. Ce n'est pas ce qui est

susceptible d'aider les gens à sortir de l'aide

sociale, en retrouvant confiance en eux, en

entrant en contact avec un milieu profession-

nel dans lequel ils seraient un jour suscep-

tibles de postuler. Je fais confiance aux ser-

vices du CPAS et aux travailleurs sociaux

pour utiliser ce levier parmi tous les autres

mis à leur disposition dans les PPIS. Cet outil

est très partiel, il est appliqué dans le cadre

d'un bénévolat. Il s'agit par exemple de tra-

comme dit le projet, que la dispo- autres à suivre des formations, sition à travailler peut être ren- alors que ce sont d'eux dont on decontrée par l'acceptation d'un service communautaire revient à banaliser l'absence d'emplois et institutionnaliser une forme de servage moderne.»

Philippe Defeyt, vice-président de la Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie, nous confie : «Le droit à l'aide sociale n'a jamais été inconditionnel. Quand quelqu'un frappe à la porte d'un CPAS, il faut le remettre dans le circuit du travail et le réinsérer

« Ces critiques ne sont que des effets de manche des gauchistes »

LUC MARÉCHAL, PRÉSIDENT DU CPAS DE SPA

dans la société. Ce projet gouvernemental est profondément injuste parce qu'il renverse cette logique. Le politique ne nous donne dérapantes. Qui va payer la facpas les moyens de répondre à l'es- ture?» prit de la loi. Les places sont limitées dans les formations organisées par le Forem. Pas de places disponibles non plus dans les vice-présidente de sa Fédération cours d'alphabétisation. Les pu- a refusé de la signer. Nathalie Deblics suivis par les CPAS ont mortier (MR) est présidente du DES RESPONSABLES DES CPAS « le scénario du pire: affirmer, beaucoup plus de mal que les CPAS de Wavre, la cité du Pre-

vrait d'abord s'inquiéter. Les gens ne savent pas ce que cela représente pour les plus fragilisés de rechercher un boulot sans avoir une voiture. Dans le public, on entend parfois que les usagers des CPAS sont des glandeurs. Il y en a, bien sûr, mais la majorité fait tout pour décrocher un job. Et que fait-on des enfants lorsqu'un bénéficiaire d'un revenu d'intégration perd son allocation? Et puis, ce service communautaire qui fait son apparition dans le PIIS, c'est le mauvais emploi qui chasse le bon. On risque de voir des communes hésiter à engager du personnel parce que des usagers du CPAS se chargeront bénévolement du travail. Sans compter que le nettoyage des rues ou des parcs exige des équipements de sécurité, des chaussures anti-

gnataires de la carte blanche pu- tes. » bliée dans cette édition. Une

NOUVEAU PROJET DE LOI

Les PIIS et le RIS

Dès le 1er septembre, les projets individualisés d'intégration sociale (PIIS) seront obligatoires pour tous les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS). ► Le PIIS. C'est un contrat qui énumère les droits et devoirs d'un jeune et de son CPAS. Il est obligatoire pour les moins de 25 ans. Des sanctions sont applicables en cas de non-respect des accords repris dans le PIIS, telle la suspension du RIS de 1 à 3 mois maximum.

► Ce qui changera. Le PIIS sera étendu à tous les nouveaux dossiers de RIS, sans limite d'âge ou de groupes cibles, y compris les réfugiés reconnus et les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire. Nouveauté: un service communautaire est instauré pour les bénéficiaires du RIIS. Le projet de loi précise : « Il consiste à exercer des activités sur une base volontaire qui constituent une contribution positive tant pour le parcours de développement personnel de l'intéressé que pour la société ».

mier ministre. « Personnellement, je ne vois pas pourquoi ce service communautaire est tant décrié : il n'est pas obligatoire. De nombreuses personnes sont volontaires pour réaliser ces quelques heures de travail au bénéfice de la collectivité. Je suis très confiante : ce nouvel outil sera utilisé de manière positive et sera un des leviers parmi d'autres de réinsertion. Pour moi, l'initiative de cette carte blanche est pré-

Luc Maréchal (MR), président du CPAS de Spa, applaudit aussi à la mesure gouvernementale: « L'aide sociale est liée à la solidarité et dès lors, à la disponibilité du bénéficiaire du revenu de l'intégration au marché de l'emploi. Il faut leur donner la capacité de retrouver leur dignité, un rythme social, en brisant leur image d'assistés. Cette mesure ne réinvente pas le fil à couper le beurre. Ces critiques ne sont que Philippe Defeyt est un des si- des effets de manche des gauchis-

DIRK VANOVERBEKE

► P.22 LA CARTE BLANCHE WALLONS

PROVINCE DE LIEGE - Villes de Liège et de Visé Avis d'enquête publique - Décret du 11 mars 2004

soumettent à enquête publique le dossier de reconnaissance de zone et d'expropriation introduit par l'Intercommunale de développement économique SPI, en vue de la création d'un Parc d'activités économiques sur le site du WERIHET, suivant les dispositions du Décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques et à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 21 octobre 2004 portant exécution de ce Décret.

Le site du Wérihet, vaste ensemble de terrains en friche, est délimité par les autoroutes E25 et E40 et par l'arrière des parcelles des rues du Pont de Wandre et Bastin. Les parcelles suivantes

Ville de LIEGE - Division 19 - Section A - n° 334 M. 378 E. 380 K. 380 M. 380 N. 380 R. 386 E 450 C3, 450 N3, 454, 455,457 C, 460 E, 460 F, 472 A, 573 T, 609 F, 609 G, 656 L2, 656 M2, 665 K, 665 L, 666 A, 667 A, 668 E, 668 F, 670 G, 671 B, 672 D, 674 B, 680 K 2, 689 D, 689 E, 690 C 691 D. 707 R 2, 709 R3, 709 P3:

Ville de VISE - Division 4 - Section A - n° 729 X9, 744 B, 744 C, 750 H 2, 750 03, 750 N2. 750 W2, 729 X8, 729 X8.

La durée de l'enquête est de 30 jours. Elle est fixée du 1er juin au 1er juillet 2016.

Durant cette période, le dossier est accessible au public

au Service Urbanisme (accueil), llot Saint-Georges, La Batte 10, 4e étage, 4000 LIEGE, les lundi, mardi et vendredi de 9 à 12h et les mercredi de 14 à 17h, ou sur rendez-vous auprès de Mme Gaëlle Michaud-Nérard (04/221.92.07 ; gaelle.michaudnerard@liege.be), ainsi que le jeudi 16 juin de 16 à 20h à la Maison de l'habitat, rue Léopold 37 à 4000 Liège

au service Urbanisme, rue de Mons 11 à 4600 VISE, tous les jours ouvrables de 9 à 12h, ou sur rendez-vous auprès de Mme Rachelle Dumont (04/374.84.90 ; rachelle.dumont@vise.be), Une réunion publique d'information est organisée le 6 juin 2016 à 18H30, au Centre culturel de Wandre, rue de Visé 834 à 4020 Wandre

Les réclamations et observations éventuelles sont à adresser par écrit et ce, avant la fin du délai imparti pour l'enquête, par envoi recommandé ou contre récépissé,

au Collège Communal de la Ville de Liège, Service Urbanisme, llot Saint-Georges, La Batte, 10

4e étage à 4000 Liège, ou

- au Collège Communal de la Ville de Visé, rue des Récollets 1 à 4600 Visé Elles peuvent également être transmises par e-mail aux adresses suivantes, en mentionnant le nom du projet, vos nom, prénom et adresse postale complète : enquête.urbanisme@liege.be ou

Les réclamations orales peuvent être formulées le vendredi 1er juillet, lors de la clôture d'enquête, à 10 heures aux services Urbanisme précités.

> Liège, le 23 mai 2016 Par le Collège de Liège.

le Directeur général. Philippe ROUSSELLE

rachelle.dumont@vise.be.

le Bourgmestre

le Directeur général,

Willy DEMEYER Par le Collège de Visé, le Bourgmestre,

Borsus « Un outil positif de réinsertion » W illy Borsus, le ministre (MR) de l'Intégration social gration sociale, invite les acteurs à relire le texte avant de sonner le tocsin. De nombreux travailleurs sociaux et responsables de CPAS craignent que l'instauration du service communautaire ne soit utilisée contre les bénéficiaires du revenu d'intégra-

écrit dans le texte du projet. Ce service communautaire est mis en place sur base volontaire et n'est pas lié à l'obtention d'un travail Willy Borsus, ministre de l'Intégration rémunéré. Il n'a d'autre intention que de mettre en place un outil adapté de réinsertion

sociale. © BELGA. vailler quelques heures dans une école, d'assurer le suivi de certains travaux, de participer à des animations sociales. En quoi cette activité ne pourrait-elle pas être valorisante pour la personne concernée ?

Le nombre de bénéficiaires du RIS ne cesse d'augmenter : 115.027 en 2015, soit 12,4 % de plus que l'année précédente. Et on attend

38.910 nouveaux dossiers en 2016. C'est une des raisons pour lesquelles vous avez étendu les projets d'intégration sociale, dans l'objectif de durcir les conditions d'accès au RIS?

Pas du tout. J'aurais déposé la même proposition, indépendamment de cette évolution. Parmi les futurs nouveaux bénéficiaires du RIS, on dénombre 60 à 65 % de candidats au statut de réfugié. Mon projet constitue pour eux aussi un outil positif qui leur permettra de mieux s'intégrer dans cette société, de bénéficier d'une formation en langue et de s'insérer plus facilement dans le monde du travail.

Les adversaires du projet craignent que l'instauration de ce service ne chasse l'emploi des travailleurs salariés...

C'est une vaste blague. Le nombre de personnes concernées par ce service à la communauté est insignifiant par rapport à la masse de travailleurs. Je donne rendez-vous aux CPAS lors du prochain rapport du Bureau du Plan. Il n'y aura évidemment pas le moindre glissement. ■

Propos recueillis par